



LETTRE DE VOITURE - RECEPISSE



E4050448\*

CMR N° 4050448

N° Info Interne: G7916091326

Véhicule Remorque

23/09/2016 - 13:31:39 Modifiée : 26/09/2016 - 09:40:29

V/DEMANDE D'ENLEVEMENT

Distributeur, Transporteur Successif.

ΝU

Remettant

SA GAUTHIER 79

Rue Charles Tellier

79260 LA CRECHE Tél: 05 49 05 93 38

Date Chargement: 27/09/2016

Raison Sociale: COFATECH

Code Postal / Ville: 86200 LOUDUN

Siret: 72198003500050 NumTVA: FR 54 721 980 035APE: 4941A

SARLAIO TRANSPORTS

Route départementale 2 Lieu-Dit Enfendeille 32300 LAMAZERE Tél: 05 62 64 19 37

**ARRIVEE** 

Siret: 32401896900026 NumTVA: FR 34 324 018 969 APE: 4941A

Expediteur

Adresse:

DEPART

Destinataire

Délais de Livraison: 28/09/2016 Raison Sociale: AIO P/C LABO GERS

Transmise

Adresse:

Code Postal / Ville: 32100 BERAUT

Impératif de Liv. :

Réf. Chargement:

**MARCHANDISE** 

Pal.Fact.: Coup2Fourche: 2

Marchandise:

Poids:

Dimensions:

Metres Lin.Plan: 0,8 ml

0.16 Tonnes

Pal.Totales: Nbr.Colis:

Observations:

Contre Rem.:

A l'ordre de :

Ш

0 0 Euros.

Hayon + TP:

NON

Porteur:

NON

2 Etiquettes

Gestion Pal.Europe Expéditeur Destinataire Chargée Rendue Livrée Rendue

## **PLATEFORME**

Dépose Sur :

(Observations PF)

Via Pour Distributeur :

(Observations PF)

Délais :

47

Le 27/09/2016

NU

Le 00/00/00

24Heures



Récap Plan Transport : Dépose PF47

Le Conducteur: (signature et identification)

Le Conducteur : (signature et identification

ARRIVEE Le Destinataire :

L'ABO.GER

aboratoire Gernétic Synthè Château d'Ensoulès 32100 BERAUT-FRANCE Tél (33) 5 62 68 28 28 Fax (33) 5 62 68 2 RCS AUCH B 350 89 999

Observations particulières ou réserves au décharg

-mail: labogerso ge nettesynthese

Conditions générales de transport: NATIONALE: les opérations qui sont confiées au transporteur sont soumises aux conditions prévues par le nouveau contrat type général (lots et messageries) décret n'9-2-26 du 6 avril 1999, à défaut de convention écrite entre les parties au contrat de transport. L'indemnité à verser pour la réparation de tous dommages justifiés dont le transporteur est également tenu, résultant de la perte ou de l'avarie se définit comme suit : de convention expresse, notre responsabilité est pour les envois de 3 tonnes et plus à 14 € (92 F) par kg de marchandises manquantes ou evanées sans dépasser le montant supérieur au produit de l'ensemble du tot par 2300 € (15000 F) la tonne; pour les envois inférieur à 3 tonnes, notre responsabilité est limitée à 23 € (150 F) par kg de marchandises sans dépasser le montant supérieur au produit de l'ensemble du lkt par 2300 € (1500 F) la fonne ; pour les envois inférieur à 3 tonnes, notre responsabilité est limitée à 23 € (150 F) par kg de marchandises manquantes ou avariées avec un maximum de 750 € (4920 F) par colis. Pour tous les autres envois de marchandises, masses indivisibles, déchets, marchandises périssables sous température d'angée, animeaux vivants, citernes, etc... les dispositions particulières de contrals type spécifiques s'appliquent. En cas de perte ou d'avaries l'art. L133-3 du Code de Commerce s'applique : le détai de recours est de 3 jours francs par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur evolure est soumis à l'art. L132-8 du Code de Commerce. Tous titiges sont de la compétence exclusive du Tribunal du siège social du Transporteur INTERNATIONAL. le transport est soumis, nonobstant toute clause contraire, à la convention relativa au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) : tous les litiges sont de la compétence exclusive du tribunal du siège du Transporteur.